

FORMULAIRE 2

FICHE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA COMPAGNIE DÉBITRICE (DÉBUT DE LA PROCÉDURE)

(À déposer auprès du surintendant des faillites en conformité avec l'alinéa 23(1)f) de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies)

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA COMPAGNIE DÉBITRICE

1. Nom, y compris les noms sous lesquels elle fait affaires, s'il y a lieu :

9130-5789 Québec Inc., Exeo Systèmes

2. Numéro de téléphone de la compagnie débitrice, adresse de son siège social et adresse de son site Web, s'il y a lieu :

(450) 686-2412

100-1648, rue Michelin, Laval Québec H7L 4R3

N/A

3. La compagnie débitrice est :

une personne morale sans but lucratif

une fiducie de revenu

autre (*Préciser: Incorporation*)

4. Code type d'industrie selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord : 541330

5. Noms et titres des administrateurs et dirigeants :

Luc Lemay, Secrétaire

6. Autres noms utilisés par la compagnie débitrice pendant la période de vingt-quatre mois précédant le prononcé de l'ordonnance à l'égard de la demande initiale, y compris tout autre nom sous lequel elle a fait affaires :

9130-5789 Québec Inc., Exeo Systèmes

7. Procédures antérieures :

- En vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* : Oui Non

Dans l'affirmative, numéro de l'actif : 41-1479631

- En vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* :
 Oui Non

Dans l'affirmative, nom du tribunal, district judiciaire et numéro de dossier du greffe :

- Instance étrangère : Oui Non

Dans l'affirmative, pays, nom du tribunal, district judiciaire et numéro de dossier du greffe :

8. Les actions et parts de la compagnie débitrice sont-elles cotées en bourse?

- Oui Non

Dans l'affirmative : Symbole d'indice : pays :

9. Numéro de constitution, s'il y a lieu :

Fédéral

Provincial (*Préciser : 9130-5789 Quebec Inc.*)

autre (*Préciser :*)

10. Y a-t-il des compagnies qui appartiennent au même groupe que la compagnie débitrice ou qui sont des filiales de celle-ci?

- Oui Non

Dans l'affirmative, noms des compagnies du même groupe ou des filiales :

11. Date des derniers états financiers consolidés de la compagnie débitrice :
2010/5/31 (AAAA/MM/JJ)

12. Les états financiers visés à l'article 11 sont :

vérifiés (*Nom du vérificateur :RSM Richter*)

non vérifiés

13. Valeurs comptables de la compagnie débitrice selon les états financiers visés à l'article 11 :

- Valeur comptable totale de l'actif : 3920150 \$
- Valeur comptable totale du passif : 17545540 \$
 - Créances garanties : 754292 \$
 - Créances non garanties : 16791248 \$
 - Créances de fiducie : \$
- Valeur comptable totale des créances qui sont des créances éventuelles : 0 \$

14. La compagnie débitrice participe-t-elle à des régimes de pension réglementaires pour ses employés? Oui Non

Dans l'affirmative, préciser le nom de chaque régime et indiquer s'il s'agit d'un régime à prestations déterminées ou à cotisations déterminées :

Regimes des Rentes du Quebec - prestations déterminées

15. Nom, adresse, numéro de téléphone et adresse de courrier électronique du conseiller juridique de la compagnie débitrice :

- Me Remi Bastarache, Bastarache & Assoc.

1340 boul. Curé-Labelle, Local 201, Blainville, Qc J7C 2P2

Tel: (450) 435-0402, Fax: (450) 435-8958

remi@bastaracheavocats.com

PARTIE 2 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CONTRÔLEUR

16. Numéro de téléphone sans frais du contrôleur pour la procédure, s'il y a lieu :
514-355-6553

Page Web créée pour la procédure, s'il y a lieu : www.groupe-serpone.com

17. Nom, adresse, numéro de téléphone et adresse de courrier électronique du conseiller juridique du contrôleur :

PARTIE 3 – À REMPLIR S'IL Y A UNE INSTANCE ÉTRANGÈRE

18. Nom du représentant étranger :

19. Pays, nom du tribunal, district judiciaire et numéro de dossier du greffe :

20. Il s'agit :

d'une instance principale

d'une instance secondaire

21. Date de la première ordonnance dans le cadre de l'instance étrangère :
/ / (AAAA/MM/JJ)

Fait à Anjou (octobre), le 4 2011.



Johanne Serpone
Représentant du contrôleur
responsable de la procédure